

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 27 janvier 2016

Mme Harnist et M.Higelin sont excusés et 1 procuration de vote a été donnée par Mme Harnist à M.Gutleben.
Mme Greder est nommée secrétaire de séance.

1 - PV de la séance du 27/11/2015 : Le PV est approuvé et signé par les conseillers.

2 – Lotissement de la Rue des Champs :

- Compte administratif et Compte de Gestion 2015- Affectation du résultat (N°2016/01/01)

Le Conseil Municipal,

Vu le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par le Maire, Vu le compte de gestion de l'exercice 2015 du Trésorier,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du trésorier et après en avoir délibéré,

- Adopte à l'unanimité le compte de gestion 2015 du Trésorier,
- Adopte à l'unanimité le compte administratif 2015, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Fonctionnement :	Recettes :	240 258,32 € (excédent reporté de l'exercice 2014)
	Dépenses :	- 6 165,00 €
	Résultat :	+234 093,32 €

Affectation des résultats : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reporter à l'article 002, section de Fonctionnement du BP 2016 du « Lotissement », le résultat de l'exercice 2015, soit 234 093,32€.

- Vote du Budget 2016 (N°2016/01/02)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal ses propositions pour le Budget Primitif 2016 du « Lotissement de la rue des Champs ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, Approuve et vote le Budget Primitif 2016, arrêté comme suit :

Section de Fonctionnement :	Dépenses :	20 000,00 €
	Recettes :	404 393,32 €

- Attribution du lot N°1

Le Maire informe les Conseillers qu'une demande a été réceptionnée en mairie pour le lot n°1 du lotissement de la rue des champs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue le lot N°1 cadastré section 2 N° 169/6, d'une contenance de 6,57 ares à Monsieur Sébastien HECKMANN et Madame Lucie HECKMANN, domiciliés 21 C rue de Habsheim 68440 ESCHENTZWILLER.

3 - Désignation des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) (N°2016/01/04)

Suite à l'instauration de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) par la Communauté de Communes de la Vallée de Hundsbach (CCVH) à compter de janvier 2016, une Commission Intercommunale des Impôts Directs doit être créée.

Cette CIID intervient en lieu et place des commissions communales en ce qui concerne les locaux commerciaux et industriels. Les listes de noms présentées par les communes seront transmises au Directeur Départemental des Finances Publiques qui nommera les commissaires.

Il est demandé au Conseil Municipal de désigner 3 personnes répondant aux critères suivants :

- Etre âgé d'au moins 25 ans
- Etre ressortissant de l'Union Européenne
- Etre inscrit aux rôles d'impôts locaux de la commune
- Etre domicilié, pour l'un d'entre eux, hors de l'EPCI

Après discussion, le Conseil Municipal, **désigne** les personnes suivantes :

- M.Patrick BARRE, 66 rue principale 68130 OBERMORSCHWILLER
- M.Michel VONAU, 16 rue de Luemswiller 68130 OBERMORSCHWILLER
- M.Bernard JUNKER, 5 rue du Panorama 68120 PFASTATT

Charge le Maire de transmettre ces données au Président de la CCVH

4 -Désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) (N°2016/01/05)

Suite à l'instauration de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) par la Communauté de Communes de la Vallée de Hundsbach (CCVH) à compter de janvier 2016, une Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges doit être créée.

Cette CLECT intervient l'année d'adoption du régime FPU et lors de tout nouveau transfert de compétence. Elle a pour mission d'évaluer le montant des attributions de compensations et est chargée d'élaborer un rapport.

Chaque commune membre de la CCVH doit désigner un titulaire ainsi qu'un suppléant au sein de son Conseil Municipal.

Après discussion et à l'unanimité, sont désignés pour siéger à la CLECT,

- M.Georges RISS, Maire, membre titulaire,
- M. Jean HIGELIN, 1^{er} Adjoint, membre suppléant

Le Conseil charge le Maire de transmettre la présente délibération au Président de la CCVH.

5 -Travaux pour la sécurité en traversée de village : Rémunération du Maître D'œuvre (N°2016/01/06)

Le Maire informe les conseillers que la mise à jour de l'étude de sécurité en traversée de village réalisée par le cabinet IVR de Wahlbach a été adressée à la DDT pour avis.

Après réception de cet avis et discussion, le Conseil Municipal fixera les priorités et décidera des travaux à réaliser, sous la maîtrise d'œuvre du cabinet IVR.

Pour cette mission, le Conseil, à l'unanimité, retient un taux de 8% du montant H.T. des travaux pour la rémunération du Maître d'œuvre.

6 – Bibliothèque-Annexe de l'école : Avant-projet définitif (N°2016/01/07)

M.Riss présente l'avant-projet définitif chiffré par l'architecte M.Knorr ;

Le montant des travaux (VRD, Démolition/Gros-Œuvre, Structure bois, Zinguerie, Menuiserie, Peinture , Chape,Plâtrerie, Carrelage, Revêtement sol, Electricité, Chauffage et Sanitaire) est estimé à 179 000 € H.T.

Les prestations Maîtrise d'œuvre, Contrôles, Mission SPS, Etudes de sols et dépose minute ne sont pas incluses dans ce montant.

Le Conseil Municipal, par 9 voix pour et 1 abstention,

Approuve le chiffrage de l'APD, estimé à 179 000 € HT

Sollicite la subvention la plus élevée possible au titre de la DETR,

Sollicite une aide au titre de l'enveloppe sénatoriale,

Vote et inscrit les montant nécessaires à l'opération au BP 2016,

Autorise le Maire à déposer le permis de construire avec envoi à l'ABF.

7 – Emplois saisonniers jeunes (N°2016/01/08)

en qualité d'agents d'entretien temporaires durant les mois de juillet et d'août 2016

Le Maire informe l'assemblée que des jeunes domiciliés dans la commune ont sollicité un emploi temporaire durant les vacances scolaires de l'été 2016.

Il rappelle que cette opération, menée depuis 1998 a toujours donné entière satisfaction.

La rémunération de ces jeunes est basée sur la valeur de l'échelon 1 de l'échelle 3 et au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

La durée d'occupation est fixée à 35 heures pour chacun, réparties sur 2 semaines.

Les crédits nécessaires sont votés et seront inscrits au budget 2016, article 6413.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, décide de retenir les jeunes déjà candidats, à savoir : Amélie DITNER, Eliane HELL, Célestine HIGELIN et Sarah JANDER,

propose de garder une place disponible si un candidat supplémentaire se présente, autorise le Maire à signer les contrats d'engagement ainsi que tous les documents y afférents.

8 – Divers

➤ Site Internet communal :

M.Riss présente aux conseillers le fonctionnement ainsi que les mises à jour déjà effectuées.

➤ Travaux au cimetière :

L'entreprise Zimmermann a commencé les travaux d'aménagement du cimetière. Mrs Riss et Vonau se chargent de la commande des plantations et une journée de travail sera organisée à cet effet.

➤ Sortie des Aînés à Soultzmatt

Mme Schneider rend compte de la sortie qui a été très appréciée par tous les participants. Un CD des photos prises lors de la journée est présenté aux conseillers.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, M.Riss clôt la séance à 22h30.

Le Maire, Georges RISS